



Communiqué de presse

Vendredi 08 mai 2020

Micronations : La Principauté de Bérétagne lance ses premiers timbres utilisables en tant que valeur d'affranchissement

Pour la première fois en Avril 2020, la Principauté de Bérétagne, micronation établie entre la France et le Canada, a publié des timbres postaux utilisables dans les circuits français et européens.

Depuis sa fondation en 2018, cet Alter-Etat de plusieurs dizaines de citoyens dessine des timbres décoratifs afin d'ajouter aux courriers postaux une touche d'originalité et une marque symbolique, propre à la micronation.

Le Gouvernement a cependant pris la décision que la principauté produira à partir du mois d'avril 2020, des timbres postaux ayant Valeur d'Affranchissement, dessinés par un service dédié au sein du système de gouvernance.

Pour le Gouvernement micro-étatique, membre depuis 2019 de l'Organisation de la MicroFrancophonie, destinée à promouvoir la francophonie dans le monde majoritairement anglosaxon des micronations, la priorité est de proposer des produits de haute qualité, utilisables dans la vie courante, à des prix les plus bas possible, gardant en tête le désir de représenter une entité originale, et peu commune, destinée à offrir au plus grand nombre, un espace de réflexion politique, social, et économique, en dehors des cercles traditionnels, et des partis politiques habituels.

Aujourd'hui, il y a dans le monde près de 400 micronations, d'après l'historien Bruno Fuligni, dont une petite dizaine en France.

Entité Franco-Canadienne, la Principauté de Bérétagne, en introduisant ses premiers timbres utilisables en France et au sein de l'Union Européenne en tant que Valeur d'Affranchissement espère bien un jour, pouvoir se mesurer aux plus grands.

Informations complémentaires :

- Messagerie électronique : contact@principaute-beremagne.com
- Site internet : www.principaute-beremagne.com

Département responsable :

- Le Ministère d'Etat de la Principauté Indépendante et Souveraine de Bérétagne